

Monsieur le Conseiller fédéral
Martin Pfister
Chef du DDPS
3003 Berne

Par courrier électronique :
triage@sepos.admin.ch

Paudex, le 30 mars 2026
PGB

Consultation : Stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre organisation a pris connaissance de la consultation organisée par votre département, relative à la Stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026. Nous prenons la liberté de vous adresser notre position, qui se limite à un certain nombre de remarques et de réflexions générales.

Une stratégie de défense dans un contexte international complexe

Le document en question se fixe pour objectif de définir «les orientations, les objectifs et les mesures de la politique de sécurité suisse», en établissant «trois axes contenant dix objectifs et plus de 40 mesures visant à renforcer la résilience, les capacités de défense et de protection ainsi que la coopération internationale face aux menaces pour la sécurité intérieure et extérieure».

Les objectifs découlant des deux axes **«accroître la capacité de défense»** et **«améliorer la protection»** nous semblent présenter des éléments utiles sans être véritablement nouveaux ou originaux. En l'occurrence, nous nous réjouissons du fait que la défense militaire, négligée pendant plusieurs décennies en raison d'analyses politiques peu réalistes, a désormais retrouvé de l'importance aux yeux du monde politique, et qu'elle bénéficie ainsi de budgets en hausse plutôt qu'en baisse. Cela étant, il nous semblerait regrettable de passer d'un excès à l'autre, en remplaçant la négligence par de la précipitation, et en revendiquant une accélération encore plus marquée de la croissance des budgets militaires au détriment d'autres intérêts légitimes du pays (notamment l'intérêt économique et social d'une fiscalité supportable). Il est à craindre que les analyses politiques fondant une telle revendication ne soient pas forcément plus réalistes que celles de la période précédente.

A cet égard, il est probablement utile de rappeler que la réalité géopolitique se caractérise par une extrême complexité et par des vérités souvent en demi-teintes, et que la responsabilité des conflits et des tensions y est presque toujours partagée. Or, nous avons le sentiment que les auteurs du document mis en consultation peinent à prendre de la distance par rapport à un narratif très inspiré par celui de l'OTAN, hérité de la guerre froide et excessivement simpliste et unilatéral. La vision de l'«ordre mondial» et de son «large consensus» est uniquement celle de de l'Occident anglo-saxon. La stratégie de politique de sécurité d'un pays neutre gagnerait à adopter une approche plus nuancée et plus universaliste.

Nous souhaitons aussi insister sur le fait que les grands conflits actuels – l'attaque russe contre l'Ukraine dès février 2022 comme l'attaque israélo-américaine contre l'Iran dès février 2026 – ont des incidences sur la Suisse qui ne sont pas véritablement militaires, mais bien plutôt économiques et en particulier énergétiques.

Priorité à la résilience économique et énergétique

Cela nous amène à évoquer le troisième axe du projet de stratégie, intitulé **«renforcer la résilience»**. Cet axe nous paraît être le plus digne d'intérêt dans le contexte actuel, et nous nous réjouissons de le voir figurer en premier dans le tableau de la page 7. Parmi les objectifs rattachés à cet axe, nous soulignons tout particulièrement le n° 4, *«des infrastructures résistant aux crises»*, et le n° 5, *«une sécurité économique et technologique»*.

La question se pose cependant de savoir quelle place est accordée à ces questions dans la stratégie suisse en matière de politique de sécurité. Dans ce document de soixante pages, on trouve trente et une occurrences du mot «Russie» et trente références aux conflits «hybrides». En revanche, les affrontements au Moyen-Orient – qui se sont dramatiquement aggravés bien avant la rédaction de la présente stratégie – ne sont mentionnés, assez indirectement, qu'à deux endroits. Le mot «énergie» n'apparaît que huit fois, tandis que «pétrole», «essence» et «mazout» sont totalement absents du texte.

Les mesures associées à l'objectif n° 5 (mesures 9 à 15) ne contiennent rien de très concret et semblent surtout évoquer le dispositif existant, tout en mentionnant une révision partielle de la loi sur l'approvisionnement économique du pays dont on ne sait pas exactement ce qu'elle contiendra, et la création d'un «monitoring» dont on pourrait légitimement s'étonner qu'il n'existe pas déjà. Est également évoquée la perspective d'un dispositif fédéral sur l'examen des investissements étrangers, dont on ne sait pas encore jusqu'où il représentera un monstre administratif.

Alors que les réserves stratégiques actuelles, notamment celles de pétrole, ne peuvent être libérées qu'en cas de pénurie grave (quantités disponibles insuffisantes), on pourrait se demander s'il ne serait pas utile de disposer, parallèlement, de réserves conjoncturelles permettant de faire face à de fortes fluctuations de prix. C'est une idée que nous lançons, dans l'espoir de proposer au moins un élément concret au milieu des généralités vaporeuses dont se contente le document mis en consultation.

Autres remarques de détail

A la page 31, le document affirme que la concomitance et la combinaison de menaces extérieures et intérieures, de natures très diverses, appelle nécessairement «une réponse globale sur le plan de la politique de sécurité». Cette affirmation, reprise de nombreux discours politiques et susceptible de justifier diverses centralisations, mériterait un minimum d'argumentation. Pour notre part, une «bonne coordination» nous paraîtrait tout aussi utile et efficace qu'une «réponse globale» dont la définition n'est pas donnée.

En page 36, l'encadré définissant l'«interopérabilité» exprime la volonté de l'armée suisse de fonctionner toujours plus comme un composant opérationnel des forces de l'OTAN. Nous remarquons que cette volonté, présente depuis de nombreuses années et acceptée plus ou moins tacitement par le monde politique, n'est assortie d'aucune limite clairement exprimée qui fixerait jusqu'où peut aller le «toujours plus».

En page 49, sous le titre «Développement de la promotion militaire de la paix» (mesure 16), il est question d'éventuels futurs engagements de promotion de la paix sur seul mandat de l'UE, c'est-à-dire en s'affranchissant d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE ; il est aussi question de «régler les modalités de futures participations à des missions militaires de l'UE». Ces questions éminemment sensibles politiquement mériteraient un développement et une argumentation plus larges qu'une mention évasive sur un quart de page. Elles devraient faire l'objet de décisions politiques claires avant de figurer dans une «stratégie» qui leur confère une forme de légitimité.

Ces objectifs relatifs à une coopération toujours plus étroite avec l'OTAN et avec l'UE sont repris encore aux pages 61 à 63, toujours sans aucune nuance ni réserve, comme si les tensions internes que subissent aujourd'hui ces organisations n'existaient pas, et comme si leurs engagements militaires actuels ne posaient aucun problème pour la politique suisse de neutralité. Il est certes compréhensible et acceptable que l'armée suisse coopère avec d'autres armées dans divers domaines, mais, comme déjà exprimé plus haut, cette

coopération doit être politiquement cadrée et limitée, surtout dans un contexte aussi délicat que celui que nous connaissons aujourd'hui; or cela ne ressort absolument pas à la lecture du document mis en consultation.

Conclusion

Ce projet de stratégie nous paraît convenable sur certains points, mais décevant sur d'autres qui mériteraient une réflexion plus en profondeur, une remise en question des certitudes officielles et une approche plus réaliste et plus concrète. Nous ne pouvons nous empêcher de constater que les grands conflits actuels ont sur la Suisse des conséquences qui sont économiques avant d'être militaires, et que, par conséquent, les menaces économiques et les risques liés à l'approvisionnement économique du pays, en particulier dans le domaine de l'énergie, mériteraient une attention proportionnellement plus grande.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Centre Patronal

Pierre-Gabriel Bieri